

# Séminaire Méthanisation

---

## Réglementation des installations classées

---

Ludovic DEMOL  
DREAL Picardie

---

---



# Sommaire

---

- Rubriques de classement des installations de méthanisation
- Arrêtés Ministériels applicables à ces installations
- Points de vigilance
- Rappels et généralités sur la réglementation ICPE



# Rappels sur la réglementation des ICPE

---

**Une réglementation spécifique qui vise une très large gamme d'activités qui peuvent présenter des dangers ou nuisances pour l'homme, l'environnement, le patrimoine**

Code de l'environnement, Livre V - Titre 1

Article L 511-1



# Rappels sur la réglementation des ICPE

---

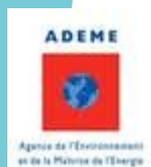
**Une nomenclature qui précise les activités concernées (+/- 400), et leur régime de classement**

Non classé

Déclaration (avec contrôle périodique le cas échéant),

Enregistrement (autorisation simplifiée),

Autorisation (avec servitudes le cas échéant)



# Rappels sur la réglementation des ICPE

---

Qui ?

Pour les principaux acteurs :

L 'exploitant,

le Préfet,

l 'Inspection des Installations Classées

... et les tiers



# Rappels sur la réglementation des ICPE

---

**Des procédures réglementaires à respecter pour mise en service, arrêt, modification de ces activités, proportionnées aux enjeux**

**Des textes nationaux qui définissent les règles techniques ou organisationnelles à respecter pour prévenir dangers et nuisances (arrêtés ministériels, mais aussi circulaires), complétés le cas échéant par des arrêtés préfectoraux.**

**Des contrôles, et des sanctions si besoin**



# L 'inspection des ICPE

L 'inspection des ICPE est prise en charge par plusieurs services de l 'Etat. La coordination est assurée par la DREAL.

Pour les installations de méthanisation de Picardie,

En DDPP : Installations de méthanisation 'à la ferme '

En DREAL : Les autres

Rôles principaux : instruction des dossiers, contrôles sur site



# Site utile

<http://www.ineris.fr/aida/>

The screenshot shows the AIDA website interface. At the top, there are logos for the French Republic and INERIS. The main header features the AIDA logo and the text 'La réglementation des activités à risques'. Below this is a navigation menu with buttons for 'Accueil', 'Réglementation', 'IPPC', 'Guides', 'Rechercher', and 'Aide'. A dropdown menu is open under 'Réglementation', showing options for 'Classement chronologique', 'Classement thématique', and 'Code de l'environnement'. On the left side, there is a 'Chronologie' sidebar with a list of categories including 'Nouveautés', 'Règlements', 'Directives', 'Décisions', 'communautaires', 'Communications', 'Recommandations', 'Accords', 'interinstitutionnels', 'Ordonnances', 'Code de l'environnement', 'Lois', 'Décrets', 'Arrêtés', 'Arrêtés (agrément)', 'Circulaires', 'Décisions', 'Instructions', 'Courriers', 'Notes', 'Avis', 'Délibérations', 'Comptes-rendus de réunions', 'Autres textes', and 'Textes abrogés'. The main content area displays a 'Nouveautés' section for the year 2012, listing several documents with their titles and dates.

**Accueil** **Réglementation** **IPPC** **Guides** **Rechercher** **Aide**

Vous êtes ici : Classement chronologique  
Classement thématique  
Code de l'environnement

**Chronologie**

- Nouveautés
- Règlements
- Directives
- Décisions
- communautaires
- Communications
- Recommandations
- Accords
- interinstitutionnels
- Ordonnances
- Code de l'environnement
- Lois
- Décrets
- Arrêtés
- Arrêtés (agrément)
- Circulaires
- Décisions
- Instructions
- Courriers
- Notes
- Avis
- Délibérations
- Comptes-rendus de réunions
- Autres textes
- Textes abrogés

**Nouveautés**

2012 2011

2012

[Avis du 24/02/12 relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes](#)

[Décret n° 2012-274 du 28/02/12 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme](#)

[Directive n° 2012/4/UE du 22/02/12 modifiant la directive 2008/43/CE portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil](#)

[Arrêté du 20/02/12 modifiant l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils](#)

[Décret n° 2012-237 du 20/02/12 relatif à la classification des véhicules et aux sanctions applicables en cas d'infraction à une mesure d'interdiction ou de restriction de la circulation dans les zones d'actions prioritaires pour l'air](#)

[Décret n° 2012-238 du 20/02/12 relatif aux véhicules autorisés à circuler au sein des zones d'actions prioritaires pour l'air](#)

[Décret n° 2012-232 du 17/02/12 relatif à la déclaration annuelle des substances à l'état nanoparticulaire pris en application de l'article L. 523-4 du code de l'environnement](#)

[Décret n° 2012-233 du 17/02/12 relatif à la désignation des organismes mentionnés à l'article L. 523-3 du code de l'environnement](#)

[Règlement \(UE\) n° 135/2012 du 16/02/12 modifiant le règlement \(CE\) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets afin d'ajouter certains déchets pour lesquels il n'existe pas de rubrique propre à l'annexe III B](#)

# Site utile

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/>

The screenshot shows the homepage of the 'Inspection des Installations Classées' website. At the top, there is a header with the French Republic logo, the text 'Prévention des risques et lutte contre les pollutions', and a search bar. Below the header, there are navigation tabs: 'Généralités', 'Thématiques', 'Secteurs', 'Réglementation', 'Formulaires', and 'Base des installations classées'. The main content area is divided into several sections: 'Base des Installations Classées', 'Site national PPRT', 'Généralités' (with a list of topics like 'Services d'inspection', 'Installation classée : principes', etc.), 'Thématiques' (with a list of topics like 'Air', 'Bruit et vibrations', etc.), and 'Secteurs' (with a list of topics like 'Activités de soins', 'Agriculture', etc.). A 'Bienvenue' section features a photo of a chicken farm and a welcome message. Below this, there is an 'Actualités de l'inspection' section with three news items: 'Actions nationales 2012 - 15/02/2012', 'Bilan des actions nationales 2011 - 15/02/2012', and 'Contrôle périodique de certaines installations classées soumises à déclaration - 29/11/2011'. The website is displayed in a browser window with a taskbar at the bottom showing 'Internet' and '100%' zoom.



PRÉFET DE LA RÉGION  
PICARDIE  
DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

# Méthanisation : réglementation ICPE récemment adaptée

---

Encourager la méthanisation par un cadre réglementaire adapté, tout en préservant l'environnement : réexamen de la réglementation ICPE applicable à ces installations (et aux installations de combustion consommant le biogaz issu de la méthanisation)

-> proportionnalité des procédures et lisibilité des exigences



# Rubriques de classement dans la nomenclature

---

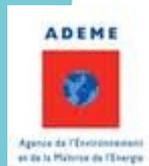
L'activité de méthanisation de déchets non dangereux relève de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées (décrets du 29 octobre 2009 et 26 juillet 2010)

Les moteurs de cogénération consommant du biogaz de méthanisation relèvent de la rubrique n° 2910 C de la nomenclature des installations classées (décrets du 28 avril 2010 et 26 juillet 2010)

Plus de précisions :

Circulaire du 24/12/2010 sur la rubrique 2781

<http://www.ineris.fr/aida/><http://www.ineris.fr/aida/>



# Rubriques de classement dans la nomenclature

---

Pour mémoire : d'autres activités sur le site de méthanisation sont théoriquement susceptibles de relever d'autres rubriques que celles 2781 et 2910-C :

- > 1411-2 pour le stockage ' tampon ' du biogaz
- > 2920 pour la compression du biogaz
- > ...

mais les seuils de classement ne sont pas atteints pour les projets ' usuels '



## Thématique

- Acteurs de l'environnement
- Air
- ATEX
- Bruit
- Carrières
- Canalisations de transport
- Distribution et utilisation domestique de gaz
- Déchets
- Eau
- Equipements sous pression
- Explosifs
- Installations Classées
- Mines
- OGM
- Produits antiparasitaires
- Produits chimiques et biocides

## 2781. Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production

[Version Imprimable](#)[Version PDF](#)

### 2.7. Déchets

(Rubrique créée par le Décret n° 2009-1341 du 29 octobre 2009 et modifiée par le Décret n° 2010-875 du 26 juillet 2010)

Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production.

<b>1. Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires :</b>	
a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 50 t/j	(A-2)
b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 50 t/j	(E)
c) La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j	(DC)
<b>2. Méthanisation d'autres déchets non dangereux</b>	(A-2)

# 2910

[Accueil](#)[Réglementation](#)[IPPC](#)[Guides](#)[Rechercher](#)[Aide](#)

Vous êtes ici : Installations Classées » Nomenclature des IC » Rubriques de la Nomenclature des IC » Classement par activités » 29xx. Divers » 2910. Combustion à l'exclusion des ...

## Thématique

- Acteurs de l'environnement
- Air
- ATEX
- Bruit
- Carrières
- Canalisations de transport
- Distribution et utilisation domestique de gaz
- Déchets
- Eau
- Equipements sous pression
- Explosifs
- Installations Classées
- Mines
- OGM
- Produits antiparasitaires
- Produits chimiques et biocides
- Protection de la nature
- Risques industriels
- Risques naturels
- Sites et sols pollués
- Substances radioactives - INB

## 2910. Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771

[Version Imprimable](#)[Version PDF](#)

### 2.9. Divers

(Rubrique modifiée par les décrets n° 2006-678 du 8 juin 2006, n° 2010-419 du 28 avril 2010, n° 2010-875 du 26 juillet 2010, n°2011-984 du 23 août 2011)

Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271.

<b>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est :</b>	
1. Supérieure ou égale à 20 MW	(A-3)
2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	(DC)
<b>B. Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C et si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 0,1 MW</b>	(A-3)
<b>C. Lorsque l'installation consomme exclusivement du biogaz provenant d'installation classée sous la rubrique 2781-1 et si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 0,1 MW :</b>	
1. Lorsque le biogaz est produit par une installation soumise à autorisation, ou par plusieurs installations classées au titre de la rubrique 2781-1	(A-3)
2. Lorsque le biogaz est produit par une seule installation soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2781-1	(E)
3. Lorsque le biogaz est produit par une seule installation, soumise à déclaration au titre de la rubrique 2781-1	(DC)

# Rubrique 2781: textes applicables

---

- Arrêté ministériel du 10 novembre 2009 (DEVP0920874A) modifié : prescriptions techniques applicables aux installations de méthanisation soumises à **autorisation**
- Arrêté ministériel du 10 novembre 2009 (DEVP0920874A) modifié : prescriptions techniques applicables aux installations de méthanisation soumises à **déclaration**
- Arrêté ministériel du 12 août 2010 (DEVP1020761A) modifié : prescriptions techniques applicables aux installations de méthanisation soumises à **enregistrement**



# Rubrique 2781: textes applicables

---

Ces prescriptions diffèrent peu selon que le régime applicable, hormis la teneur en H<sub>2</sub>S du biogaz produit : limitée à 300 ppm pour les installations 'D' et 'E' ; pour celles 'A', c'est l'arrêté préfectoral qui fixe le seuil (et qui complète autant que de besoin l'arrêté ministériel).

Garanties sur la qualité du biogaz produit : éviter les risques lors de la combustion (effets toxiques sur les personnes, effets corrosifs sur les matériaux, risque d'incendie et d'explosion).

Arrêté Ministériel ' A ' : projet d'évolutions dont notamment des dispositions pour l'hygiénisation des sous produits animaux (rubrique 2781-2)



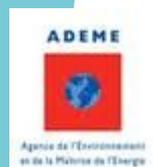
# Rubrique 2910-C : textes applicables

---

Arrêté du 08/12/11 : installations classées soumises à **déclaration** au titre de la rubrique n° 2910-C

Arrêté du 08/12/11 (DEVP1132167A) : installations classées soumises à **enregistrement** au titre de la rubrique n° 2910-C

Concernant les installations soumises à **autorisation** au titre de la rubrique 2910-C, les arrêtés plus généraux relatifs aux installations de combustion supérieures à 20MWth restent applicables, avec une circulaire du 10/12/2003 en complément.



# Points de vigilance

## ***Devenir des digestats et jus de méthanisation***

- ... dossier de plan d'épandage***
- ... capacités de stockage sur site***

## ***Maîtrise des nuisances olfactives, sonores, ou liées au trafic routier induit***

- ... confinement, biofiltre, silencieux, règles de chargement***

## ***Maîtrise du risque accidentel***

- ... explosion du biogaz en particulier***



# Points de vigilance

***Traitement de sous produits animaux : Agrément sanitaire***

***Garanties d 'approvisionnement en matières organiques***

***Garanties de valorisation chaleur / biogaz / électricité***

***Acceptabilité locale***

